

CHAMPIONNAT DE FRANCE MATCH RACING OPEN



CHAMPIONNAT DE FRANCE OPEN

MATCH RACING 2024

20 au 24 mars 2024

AVIS DE COURSE

APCC Voile Sportive Nantes



L'autorité organisatrice (AO) est le club **APCC Nantes** en accord avec la Fédération Française de Voile.

APCC NANTES

Port de plaisance

44380 PORNICHET

Tel : 09 53 35 88 51 / E-mail : contact@apcc-voilesportive.com

Les abréviations suivantes s'appliquent à l'Avis de Course et aux Instructions de Course :

JI : Jury ou Jury International

AC : Avis de Course

AO : Autorité Organisatrice

RCV : Règles de Course à la Voile

IC : Instructions de Course

CC : Comité de Course

DT : Délégué Technique

[NP] : Un bateau ne peut pas réclamer conformément à l'AC 1.3

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

1- REGLES

L'épreuve est régie par :

- a) Les « règles » telles que définies dans les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe C.
- b) Les règles d'utilisation des bateaux (jointes aux IC) qui s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- c) Les règlements fédéraux dont le règlement du Championnat de France Match Racing Open 2024.
- d) Les prescriptions de la FFVoile.
- e) Pour cette épreuve, le grade 3 a été demandé à World Sailing. Ce niveau peut être modifié par les membres du sous-comité Match-Race Rankings de World Sailing. Quand il y a de bonnes raisons de le faire, l'épreuve peut être re-gradée.

Modifications aux RCV :

- o La RCV 40.2 est supprimée et remplacée par : « la règle 40.1 s'applique à tout moment sur l'eau »,
- o La RCV C 8.6 sera modifiée dans les IC.
- o L'AO peut autoriser un observateur sur chaque bateau pour fournir des informations aux arbitres.

2- INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront disponibles après 10h00 le 19 mars, sur le site de l'épreuve : <https://match-racing.ffvoile.fr/tableau-officiel-cfmro/>

3- COMMUNICATION

Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information en ligne <https://match-racing.ffvoile.fr/tableau-officiel-cfmro/>

Les signaux fait à terre seront envoyés depuis le mât proche de la capitainerie du port.

4- ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- a) Conformément à l'article 2 du règlement du Championnat de France Match Racing Open disponible sur le site de la FFVoile, 12 barreaux seront invités : <https://match->

[racing.ffvoile.fr/media/nspdmeys/r%C3%A8glement-mr-2023-2024-version-du-19-janvier-24.pdf](https://www.racing.ffvoile.fr/media/nspdmeys/r%C3%A8glement-mr-2023-2024-version-du-19-janvier-24.pdf)

- b) Les demandes d'invitation devront être envoyées au Pôle Habitable de la FFVoile (habitable@ffvoile.fr) et en copie au club organisateur (contact@apcc-voilesportive.com), **au plus tard le 26 février 2024**.
Les barreurs invités ne devront pas quitter la barre en course, sauf en cas d'urgence.
Tous les concurrents doivent répondre aux critères d'admissibilité de WS Réglementation 19.2 de WS, code d'admissibilité.

Chaque barreur doit avoir son numéro d'identification WS en s'enregistrant sur le site <https://www.sailing.org/sailors/world-sailing-profile/> Les barreur fourniront à l'AO leur « WS Sailor ID » à la confirmation des inscriptions.

Les dossiers d'inscription des barreurs invités devront être envoyés au plus tard 5 jours après réception de leur confirmation d'invitation par le Pôle Habitable de la FFVoile, par mail exclusivement à : contact@apcc-voilesportive.com

- c) Constitution du dossier d'inscription au Championnat de France de Match Racing Open :
Formulaire d'inscription complété,
Paiement des droits d'inscriptions : 500 € à régler en ligne via le lien suivant :
<https://apcc.axyomes.com/client/3-1.php?33bf056541aa4c5ecf412e70fd55a3f3=1707127513>

Pièces à présenter lors de la confirmation des inscriptions :

Tous les équipiers devront présenter une licence Club FFVoile valide mention « compétition », attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
Ou

Une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an. Une autorisation parentale pour les mineurs.

Chaque équipage devra, pour participer, être à jour des droits d'inscription et de la caution.

En cas de désistement d'un équipage, la décision du remboursement des droits d'inscription sera à discrétion de l'organisateur.

En cas d'annulation de la compétition, la totalité des droits d'inscription sera remboursée aux équipages.

Les barreurs doivent remplir le formulaire d'inscription, payer les droits [prévoir la caution pour dommage de 1500 euros par chèque à l'ordre de l'APCC Nantes], et doivent s'assurer de la pesée de l'équipage au complet, le tout avant le 21 mars 9h, sauf si prolongation par l'AO.

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un équipage doit avoir terminé toutes les démarches d'inscription et avoir payé tous les droits.

5- DOMMAGE / DEPOT DE GARANTIE

Une caution initiale de 1500€ devra être versée à l'inscription par chèque, sauf délai prolongé par l'AO. Cette caution est la valeur maximale qui pourra être payée par le barreur à chaque incident
Chaque barreur est responsable des dommages ou des pertes sur son bateau, à moins que la responsabilité ne soit attribuée autrement par les umpires ou le JI. Le dépôt de garantie est la limite de responsabilité de chaque barreur pour chaque incident. Dans le cas où une déduction est faite sur le dépôt, le barreur sera tenu de remettre le dépôt à sa valeur d'origine pour continuer à participer à l'épreuve.
L'AO remboursera tout dépôt de garantie restant dans les 10 jours suivant l'épreuve.

6- EQUIPAGE

- a) Le poids total maximum de l'équipage, déterminé avant la première course, chaque équipier portant au minimum un short et un tee-shirt, sera de 350kg.
b) Le nombre d'équipiers (barreur inclus) sera de 3, 4 ou 5 personnes.
c) Tout équipier inscrit devra participer à toutes les courses/matches.

- d) Si le barreur inscrit est dans l'incapacité de continuer à courir, le Jury pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage.
- e) Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou toute autre solution.
- f) Les équipements individuels de flottabilité ne seront pas fournis par l'AO. En conséquence chaque membre d'équipage devra apporter un équipement individuel de flottabilité (aide à la flottabilité ou gilet de sauvetage) respectant les normes en vigueur et en bon état.

7- FORMAT DE L'ÉPREUVE

L'OA fournit 8 J80 pour les courses de l'épreuve. Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : GV, Foc, Spi asymétrique format MR. et les pavillons réglementaires.

Les bateaux devront être utilisés conformément aux IC et en particulier à l'annexe « Utilisation des bateaux » : pour information, les équipages pourront embarquer, en plus du matériel fourni par l'organisation : les principaux outils à main, ruban adhésif, bouts (élastiques ou sinon de 4mm de diamètre ou moins), marqueurs, matériel pour penons, montre, chronomètre, compas à main de relèvement (classique ou électronique), velcro, harnais pour le n°1, flottabilité personnelle, pavillon Y supplémentaire.

Les bateaux seront attribués selon la décision du comité de course. L'intention du CC sera d'attribuer les bateaux par tirage au sort, soit quotidiennement, soit pour chaque round. Le CC peut également exiger que les bateaux soient échangés lors d'une phase éliminatoire.

Les voiles à utiliser seront attribuées par la Commission Technique. Les concurrents peuvent être invités à échanger des voiles au cours d'une série pour satisfaire aux engagements de sponsoring.

Bien que toutes les mesures raisonnables soient prises pour égaliser les bateaux, les variations ne seront pas motif à réparation. Cela modifie la RCV 62.

Le nombre de matches à courir chaque jour sera déterminé par le CC avec l'intention de donner le départ de chaque flight dès que possible après le flight précédent.
Le parcours sera du type aller/retour, arrivée sous le vent.
La zone de course prévue sera située en baie de Pornichet.

8 - PROGRAMME PREVISIONNEL

Ouverture du secrétariat de course **le mercredi 20 mars 2024 à 09h00, au Club APCC (Port de Pornichet).**

Chaque équipage aura la possibilité de s'entraîner gratuitement le mercredi. Les inscriptions à ces entraînements seront ouvertes le 1 mars. Envoi d'un email qui précisera la procédure à suivre.

Mercredi 20 mars 2024	09h00 à 12h30 et 14h00 à 18h00	- Confirmation des inscriptions, et pesée des équipages – IC préalablement envoyées par mail.
	10h00/13h00 et 13h30/16h30	- Entraînements - Entraînements
	18h00	- 1 ^{er} Briefing des Umpires, à suivre mot de bienvenue et présentation de l'organisation et des équipages - Cocktail d'ouverture
Jeudi 21 mars 2024	09h00 10h00	- Briefing - Premier signal d'attention - Débriefing équipages au retour à terre
	Vendredi 22 mars 2024	09h00 10h00

	18h00	- Débriefing équipages au retour à terre - Cocktail équipages
Samedi 23 mars 2024	09h00 10h00	- Briefing - Premier signal d'attention - Débriefing équipages au retour à terre
Dimanche 24 mars 2024	08h00 09h00	- Briefing - Premier signal d'attention - Remise des prix à suivre après l'arrivée de la dernière course.

L'heure du dernier signal d'attention le dernier jour de course sera approximativement 16H00. La remise des prix se fera dès que possible après l'arrivée de la dernière course le 24 mars 2024.

Sauf si excusés par l'AO, il est obligatoire de participer aux briefings et événements sociaux ci-dessous s'ils sont confirmés :

- a) A chacun des briefings pour les barreurs,
- b) Au cocktail équipages le vendredi 22 mars,
- c) A la remise des prix le dimanche 24 mars 2024 pour les quatre premiers équipages.

9- PUBLICITE

Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la Réglementation WS 20.4 (Code de Publicité) s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité telle que fournie par l'AO.

La publicité des concurrents est autorisée mais doit rester conforme à la Réglementation 20.3 du code de publicité de WS.

Les concurrents n'ont pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (modification RCV 60.1)

10- [NP] CODE DE CONDUITE

Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes raisonnables des arbitres, y compris la participation à des cérémonies officielles, la coopération avec les sponsors, et devront se comporter de façon à ne pas porter tort au sport.

Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner sa fonctionnalité.

11- [NP] BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les concurrents qui ont l'intention de venir avec un bateau accompagnateur doivent se faire connaître auprès de la capitainerie du Port de Pornichet.

Les bateaux accompagnateurs doivent ostensiblement arborer l'identification de l'équipe qu'ils accompagnent.

Les accompagnateurs devront rester à environ 100 m de la zone de course pendant que des bateaux sont en course, ou répondre aux demandes raisonnables des arbitres.

Un bateau accompagnateur qui gêne la course ou l'organisation de l'épreuve pourra entraîner l'application d'une pénalité pour le barreur ou l'équipe concernée, à la discrétion du jury.

Afin de mutualiser les moyens nautiques, il est demandé aux équipes de se rapprocher de l'AO pour trouver des solutions de mutualisation ou de location de zodiacs sur place pour réduire les coûts et l'impact environnemental de l'épreuve.

12-[NP] MEDIA, IMAGES et SON

Si l'OA l'exige:

- (a) Le personnel et l'équipement de télévision fournis par l'AO doivent être à bord pendant la course.
- (b) Les concurrents doivent porter les microphones fournis par l'AO pendant la course et être disponibles pour des interviews sur demande de l'AO ou du CC.

Les concurrents ne doivent pas interférer avec le fonctionnement normal de l'équipement audio-visuel fourni par l'OA.

13- PROTECTION DES DONNEES

Droit à l'image et à l'apparence

En participant à cette épreuve le concurrent et ses représentants légaux autorise l'AO, la FFVoile et leurs sponsors, à montrer et à utiliser, à quelque moment que ce soit, des photos, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même ou de son bateau pendant la période de la compétition intitulée « Championnat de France de Match Racing Open » à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, l'AO, et leurs sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication.

14- ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque permanent de blessure catastrophique, de mort par noyade, de traumatisme, d'hypothermie et autre est inhérent au sport de la voile. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15- TITRE ET PRIX

La vainqueur de l'épreuve recevra le titre de « Champion de France de Match Racing Open 2024 ».

Des médailles seront remises au podium.

16- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter l'APCC Nantes :

contact@apcc-voilesportive.com

Tel : 09.53.35.88.51

Hébergement :

Escale Oceania – Tarif préférentiel en précisant que vous venez de l'APCC !

<https://www.oceaniahotels.com/escale-oceania-pornichet>

Hôtel IBIS – Pornichet

https://all.accor.com/hotel/1171/index.fr.shtml?utm_campaign=seo+maps&utm_medium=seo+maps&utm_source=google+Maps